

CERTIFICAT EN CURATELLES D'ADULTES

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO

Cycle de formation 2019-2021

*En collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse
des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP)*

OBJECTIFS ET BUTS

Le Certificat en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté·e·s de se perfectionner professionnellement.

Il est orienté sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant·e·s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel et de travailler sur leur posture de curatrice ou curateur, à partir de situations issues de leur pratique.

La formation repose sur trois modules et un travail de certification.

Les objectifs du premier module, centré sur **Le droit de la protection de l'adulte**, sont les suivants :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie les différentes mesures contenues dans celui-ci, en les articulant avec les droits fondamentaux des adultes en difficulté ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

Le deuxième module, **Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse**, donnera aux participant·e·s les moyens de :

- enrichir les connaissances au niveau de la gestion des biens, des revenus et des dettes, en tenant compte de la portée et des limites du mandat ;
- mieux connaître les particularités des régimes d'assurances sociales et d'assistance qui concernent les personnes sous mandat de curatelle ;
- connaître les principes de base du droit des étrangers, du droit régissant les rapports juridiques des personnes sous curatelle avec leur pays d'origine et des conventions internationales de sécurité sociale.

Dans le troisième module, **Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau**, les participant·e·s pourront :

- enrichir leur maîtrise de la gestion des mandats dans un positionnement d'aide contrainte ;
- approfondir leurs connaissances sur l'orientation des personnes dans le dispositif de prise en charge, plus particulièrement la collaboration avec le milieu psychiatrique, ainsi qu'avec le dispositif d'accueil bas-seuil ;
- acquérir des outils pour gérer les situations de crise et prévenir la violence auto ou hétéro agressive tant au niveau institutionnel qu'individuel.
- Développer des compétences en analyse de pratique.

PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse aux curatrices et curateurs professionnel·e·s expérimenté·e·s, en charge de mandats depuis au moins un an.

ORGANISATION DE LA FORMATION ET INTERVENANT-E-S

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne (HETS&Sa) en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP).

Il est composé de trois modules de formation et d'un travail de certification.

Les modules se déroulent de manière séquentielle. Ils font l'objet d'un travail de validation. Chacun des modules permet l'acquisition de 3 crédits ECTS.

Le travail de certification (2 crédits ECTS) est focalisé sur l'approfondissement d'une thématique ou d'un projet représentatif des matières étudiées dans le cadre de la formation. Il permet de développer une problématique en lien direct avec sa pratique professionnelle.

Il est placé sous la responsabilité des enseignantes Anne-Françoise Pont Chamot (HETS&Sa-Lausanne), Ann Tharin (HETS&Sa-Lausanne) et Mélanie Peter (HETS de la HES-SO Valais-Wallis).

Les enseignements sont dispensés par des enseignant-e-s de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Ils font également une large place aux professionnel-le-s des services, associations et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches pluridisciplinaires, permettant la mise en relation de diverses pratiques, méthodes et techniques.

Il est possible de participer uniquement au module n°1 consacré au droit de la protection de l'adulte.

Dans ce premier module, interviendra principalement Philippe Meier, Professeur ordinaire à l'UNIL, spécialiste du droit.

Les participant-e-s reçoivent une attestation.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir 3 crédits ECTS en passant l'examen de validation du premier module.

PROGRAMME MODULAIRE

Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates : 10 et 11 septembre 2019 ; 7 et 8 octobre 2019 ; 29 octobre 2019

Examen de validation : 3 et 4 décembre 2019 et 9 décembre 2019 (matin)

Examen de répétition : 17 janvier 2020

Module 2 : Protection sociale et économique, conditions de séjour en suisse

Responsable du module : Mélanie Peter

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) : 4 et 5 février 2020 ; 10 et 11 mars 2020 ; 21 avril 2020

Examen de validation : 1^{er} et 2 juin 2020

Module 3 : Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau

Responsable du module : Ann Tharin

Durée : 6 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) : 8 et 9 juin 2020 ; 19 juin 2020 ; 1^{er} et 2 septembre 2020 ; 18 septembre 2020

Examen de validation : 28, 29 et 30 octobre 2020

Travail de certification

Responsable : Anne-Françoise Pont Chamot

Crédits : 2 ECTS

Dates de la remise du travail de certification et de sa présentation orale du travail de certification : début 2021 (à déterminer)

LIEU ET HORAIRE DE LA FORMATION

Les cours ont lieu dans les locaux de l'EESP, chemin des Abeilles 14, à Lausanne.
Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

CERTIFICATION

Pour obtenir le CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les participant·e·s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. Obtenir les crédits correspondant aux trois modules de formation.
2. Obtenir les crédits correspondant au travail de certification.
3. Etre présent·e durant au moins 90% de la formation.

TITRE

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en curatelles d'adultes ».

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent ;
- Faire état d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la protection d'adultes.
- Sous certaines conditions, les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission sur dossier.

INSCRIPTION

L'admission se fait sur dossier.

Le délai d'inscription est fixé au **5 juin 2019**. L'admission se fait sur la base des dossiers de candidatures.

Le nombre de participant·e·s pour le CAS complet est limité à 24 personnes.

Le nombre de participant·e·s pour le module 1 est limité à 30 personnes.

CONDITIONS FINANCIERES

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont dus en deux fois en octobre 2019 et en mars 2020.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, selon les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés ou sont exigés.

FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION

Finance d'inscription : CHF 200.- (payable qu'une seule fois)

Frais de formation pour le **module 1** : CHF 1'500.-

Pour le module 1, les frais de formation incluent l'ouvrage de Ph. Meier (2016). Droit de la protection de l'adulte. Articles 360-456 CC Schulthess : Genève.

Frais de formation pour l'**ensemble du CAS** : CHF 5'600.-

RENSEIGNEMENTS

Haute école de travail social et de la santé - EESP - Lausanne

Unité de formation continue

Mme Noémie Duvanel, secrétaire

Chemin des Abeilles 14 - 1010 Lausanne

Tél. 021 651 62 40 - noemie.duvanel@eesp.ch

www.eesp.ch/ufc